



Un mail vaut il reconduction?

Par **Emilia76**, le **25/07/2022** à **08:06**

Bonjour,

En contrat micro-crèche jusque fin août, j'ai décidé de ne pas y remettre ma fille en septembre.

En mars, la direction m'a demandé par mail mes dessins pour la rentrée à venir, j'ai confirmé que nous resterions sur les mêmes horaires. Bien qu'on m'ait confirmé la réception de ce mail et dit que le devis serait préparé, nous n'avons rien vu venir.

La structure peut-elle me reprocher quelque chose. La fin de contrat est pour fin août qui est un mois intégral de congés. Je ferai donc un mail fin juillet pour préciser que ma fille ne sera pas présente à la rentrée.

La direction est assez procédurière, je me méfie (2 chèques de caution laissés).

Je vous remercie.

Par **morobar**, le **26/07/2022** à **08:44**

Bonjour,

[quote]
je me méfie

[/quote]
Ce n'est pas l'impression que vous donnez.

EN cas de doute, rien ne vaut une lettre recommandée avec accusé de réception.